

**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/IX/3
9 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Neuvième réunion
Bonn, 19–30 mai 2008
Point 3.2 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA NEUVIÈME RÉUNION*****IX/3. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes***

La Conférence des Parties,

Ayant examiné les résultats de l'examen approfondi de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes effectué par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi que les principaux messages émanant de l'examen tels qu'ils ont été transmis à la Conférence des Parties par l'Organe subsidiaire dans le paragraphe 1 de sa recommandation XII/2 (UNEP/CBD/COP/9/2, annexe),

Notant que la Stratégie mondiale a stimulé la participation des communautés botaniques et de conservation des plantes aux travaux de la Convention, en créant notamment des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux, en particulier le Partenariat mondial pour la conservation des plantes,

1. *Exhorte* les Parties qui ne l'ont pas encore fait à :
 - a) désigner des correspondants pour cette stratégie; et
 - b) formuler des stratégies nationales et/ou régionales pour la conservation des plantes avec des objectifs selon que de besoin, y compris dans le contexte des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et autres politiques et plans d'action régionaux dans le cadre des plans élargis pour atteindre l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et les objectifs du Millénaire pour le développement pertinents.
2. *Exhorte* les Parties et invite les autres Gouvernements et organisations concernées à mettre davantage à exécution :
 - a) des activités pour réaliser la mise en œuvre renforcée de la stratégie, en particulier ses objectifs 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12 et 15, notamment en communiquant avec d'autres secteurs concernés que les communautés botaniques et de conservation des plantes; et

b) en fournissant, s'il y a lieu, des informations additionnelles sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie, y compris des données quantitatives et des informations d'autres secteurs et processus comme la sylviculture et l'agriculture, en vue de renforcer les futures révisions de la mise en œuvre de la stratégie.

3. *Décide* d'envisager la formulation et la mise en œuvre plus approfondies de la stratégie au delà de 2010, à la lumière des défis environnementaux actuels et émergents pour la diversité des plantes dans le contexte élargi du nouveau plan stratégique au-delà de 2010 et conformément à celui-ci, compte tenu des priorités, des capacités et des différences nationales qui caractérisent la diversité des plantes entre les pays.

4. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de soumettre, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, des propositions en vue d'une mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale, compte tenu du rapport sur la conservation des plantes, de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, du quatrième rapport national et des contributions additionnelles du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et d'autres organisations concernées.

5. *Prie en outre* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'envisager la révision de la mise en œuvre des objectifs 3, 6, 9, 11, 12 et 13 qui ont trait à l'utilisation durable de la diversité des plantes, lorsqu'il entreprend l'examen approfondi des travaux effectués sur l'utilisation durable avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

6. *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et autres organisations concernées :

a) d'élaborer une boîte à outils pratiques et faciles à utiliser, conformément au paragraphe 7 de la décision VII/10 de la Conférence des Parties, qui décrit entre autres choses les outils et les expériences qui peuvent aider à améliorer la mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional de la stratégie. Cette boîte à outils devrait être mise à disposition dans toutes les langues des Nations Unies, sous forme imprimée et électronique, avec la possibilité de rendre la version électronique interactive dans le long terme;

b) d'identifier des outils régionaux pour l'échange d'informations et le renforcement des capacités*;

c) de publier le rapport sur la conservation des plantes (UNEP/CBD/COP/9/INF/25) dans toutes les langues des Nations Unies afin d'en faire un outil de communication sur la mise en œuvre de la stratégie et de sensibilisation à celle-ci;

d) de catalyser le renforcement des capacités, le transfert de technologies et les programmes de soutien financier pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, y compris ceux qui ont des niveaux élevés de diversité biologique et sont des centres d'origine, à mettre en œuvre efficacement la stratégie ou à en renforcer la mise en œuvre; et

e) de coordonner des ateliers régionaux avec le soutien des Parties et d'autres organisations concernées sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes, moyennant les ressources nécessaires et d'inclure la stratégie mondiale dans l'ordre du jour des ateliers régionaux pour les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et de compiler ces résultats, notamment une évaluation des besoins de capacité pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

7. *Prend acte* des travaux réalisés par le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le Centre mondial de surveillance de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'autres organisations et le Secrétaire exécutif en vue de l'élaboration du rapport sur la conservation des plantes, *exprime sa reconnaissance* au Gouvernement de l'Irlande pour avoir préparé ce rapport et *exprime en outre sa reconnaissance* à Botanic Gardens Conservation International pour avoir détaché un fonctionnaire de programme au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie.

8. *Exhorte* les donateurs et autres organisations à financer la mise en œuvre de la stratégie aux niveaux national et régional.
